

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 novembre à 18h51, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Imann, EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Daniel FRÉRY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Christian RAYOT, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**. Gisèle LAMARE et Emmanuel CHAMAGNE, **membres suppléants**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Thomas BIETRY, Chantal CHAVANNE, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Gilles COURGEY, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Gilles COURGEY à Christian RAYOT, Vincent FRÉARD à Gisèle LAMARE, Fatima KHELIFI à Imann EL MOUSSAFER et Gilles PERRIN à Emmanuel CHAMAGNE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 octobre 2025	Le 21 octobre 2025	En exercice	50
		Présents	28
		Votants	32

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2025-07-14 Désignation des représentants de la CCST au sein de la Commission
Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du Territoire de Belfort (CDNPS 90)**

Rapporteur : Christian RAYOT (CB)

*Vu la demande de M. le Préfet en date du 7 octobre 2025,
Vu la délibération n°2020-05-24 et la délibération 2024-02-16 désignant les représentants de la
CCST au sein de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites du
Territoire de Belfort (CDNPS 90),*

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) a pour rôle de concourir à la protection de la nature, à la préservation des paysages, des sites et du cadre de vie, et contribuer à une gestion équilibrée des ressources naturelles et de l'espace dans un souci de développement durable.

La CCST avait nommé ses deux représentants au sein de la CDNPS 90 :

- Titulaire : Hamid HAMLIL
- Suppléante : Sandrine JANIAUD-LARCHER

Le mandat des membres de la commission arrivant à expiration le 6 février, la Préfecture nous demande de désigner deux nouveaux conseillers à siéger au sein du deuxième collège « Représentants des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale » de la formation spécialisée dite « des carrières ».

Pour mémoire, sont actuellement membres : Hamid HAMLIL, titulaire, et Sandrine JANIAUD-LARCHER, suppléante.

Ce renouvellement vaut du 6 février jusqu'à la date des prochaines élections. Il est donc proposé, sous réserve d'acceptation des membres concernés, la reconduction de ces derniers.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De nommer Hamid HAMLIL en tant représentant titulaire et Sandrine JANIAUD LARCHER en tant que suppléante au sein de la CDNPS 90.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

Le Président

RAYOT
TERritoire

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT